

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 mars 2021 à 19 H 30

Date de convocation : 08 mars 2021

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Louis Brillet, Mme Béatrice Le Belleguic, M. Roger Barré, M. Antoine Lucas, M. Arsène Lunel, M Jérôme Martins, Mme Martine Guérif, Mme Anaïs Degremont, M. Guillaume Duval

Absent : M. Bruno Heudiard

\*\*\*  
\*

### ☼ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 : délibération n° 2021011

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commune ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation. En compensation, dès 2021, l'Etat transfère le produit du foncier bâti départemental vers les communes.

Concrètement, le calcul se compose ainsi : le taux communal (14,94 % + l'augmentation de 1,5 %) + le taux départemental de 2020 qui est de 19.90 %, ce qui fait 15.17 % + 19.90 % = 35.07 %

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **fixe** ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois contributions directes locales à appliquer pour l'année **2021** :

Taxe d'Habitation : : 13,73 %

Taxe Foncière Bâti : : 35,07 %

Taxe Foncière Non Bâti : 44.00%

### BUDGET ASSAINISSEMENT

### ☼ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR M. RAPHALEN : délibération n° 2021012

Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	14 964,23 €	17 863,40 €
Recettes	16 021,71 €	10 096,00 €
RAR Dépenses	////////	////
RAR Recettes	////////	13 680,00 €
Résultat reporté		39 084,26 €
Résultat exercice	1 057,48 €	-7 767,40 €
Résultat de clôture	6 915,81 €	31 316,86 €
Résultat global	38 232,67 €	

### ☼ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF : délibération n° 2021013

Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal

### ☼ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : délibération n° 2021014

La somme de 31 316 € € affecté au compte 1068 du Budget Primitif 2021

Le Budget 2021 Assainissement s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 22 848, 00 € - Investissement : 22 092, 00 €

Vote à l'unanimité du Budget Primitif 2021

## BUDGET COMMUNE

✿ **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR M. RAPHALEN** : délibération n° 2021015

Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal

✿ **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF** : délibération n° 2021016

Vote à l'unanimité par le Conseil Municipal

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	291 190,76 €	68 776,72 €
Recettes	357 840,62 €	113 119,68 €
RAR Dépenses	/////	78 340,00 €
RAR Recettes	/////	51 900,00 €
Résultat reporté		-36 551,14 €
Résultat exercice	66 649,86 €	44 342,96 €
Résultat de clôture	66 649,86 €	7 791,82 €
Résultat global	74 441,68 €	

✿ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** : délibération n° 2021017

La somme de 36 649 € affecté au compte 1068 investissement du Budget Primitif 2021

La somme de 30 000 € affecté au compte 002 fonctionnement du Budget Primitif 2021

Le Budget 2021 Commune s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 381 552,00 € - Investissement : 200 653,00 €

Vote à l'unanimité du Budget Primitif 2021

## BUDGET CCAS

✿ **APPROBATION COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. RAPHALEN** : délibération n° 2021001

Vote à l'unanimité des membres du CCAS

✿ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF** : délibération n° 2021002

Vote à l'unanimité des membres du CCAS

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	515,30 €	0,00 €
Recettes	1 400,00 €	0,00 €
RAR	/////	0,00 €
Résultat reporté	425,42 €	
Résultat exercice	884,70 €	
Résultat de clôture	1 310,12 €	
Résultat global	1 310,12 €	

✿ **VALIDATION TRAVAUX POUR DEMANDE DE SUBVENTION** : délibération n° 2021018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la rénovation énergétique du système de chauffage de la salle municipale l'Astrolabe, afin de diminuer les dépenses énergétiques de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'adopte le projet de rénovation de système de chauffage,
- de valider le montant prévisionnel des travaux soit 57 261.60 € TTC,
- d'inscrire la dépense en investissement au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal valide également le financement sur fonds propres avec la demande de subvention DETR & DSIL pour un taux de 80 % de sollicitation auprès des services de la Préfecture.

✿ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021** : délibération n° 2021019

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2021011**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commune ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation. En compensation, dès 2021, l'Etat transfère le produit du foncier bâti départemental vers les communes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **fixe** ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois contributions directes locales à appliquer pour l'année **2021** :

Taxe d'Habitation : : 13,73 %

Taxe Foncière Bâti : : 35,07 %

Taxe Foncière Non Bâti : 44.00%

\*\*\*  
\*